



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 17 mars 2022

#### DATE DE CONVOCATION

11 mars 2022

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220317-22\_03\_17\_19-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept mars** à dix-huit heures, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHIRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

#### Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (supplée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

17/03/2022/19

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36</b>	<b>PRÉSENTS : 28</b>
<b>VOTANTS : 33</b>	

#### Objet : Guerre en Ukraine. Soutien à la population. Attribution d'une aide exceptionnelle

Sensible à la situation tragique et aux drames humains vécus par la population Ukrainienne, en soutien aux populations civiles victimes d'une guerre qu'ils n'ont pas voulu, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, au titre de la solidarité nationale, se propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 2 000.00 € (deux mille euros) au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) qui est un fonds de concours géré par le Centre De Crise et de Soutien (CDCS) relevant du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 2 000.00 € (deux mille euros) au FACECO « Action Ukraine - soutien aux victimes du conflit »,
- **DÉCIDE** que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise opère un versement auprès de la Trésorerie de Genlis qui se chargera de faire le virement à la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (DSFPIE) Banque de France, Agence de Nantes (44 Loire Atlantique). Il sera précisé lors du virement le numéro 1-2-00263 « contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » en mentionnant « action Ukraine »,

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- **OFFICIALISE** le don en cours de versement :

- Auprès du service de recettes de DSFIPE en lui faisant parvenir une copie de la présente délibération ([dfsipe.recettes@dqfip.finances.gouv.fr](mailto:dfsipe.recettes@dqfip.finances.gouv.fr)), ainsi que la date du versement et l'affectation des fonds,
- Auprès du Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires Européennes et des Affaires Étrangères en lui adressant une copie du courriel précédent à [comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr](mailto:comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr).

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220317-22\_03\_17\_19-DE

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 mars 2022

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER